

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 25 juillet 2022

17 h 00 – Salle polyvalente de la maison communale Etienne Passebois (St Frézal de Ventalon)

<u>Nombre de membres en exercice :</u> 15	L'assemblée régulièrement convoquée le 19 juillet 2022, s'est réunie sous la présidence du Maire Pierre-Emmanuel DAUTRY.
<u>Présents :</u> 10	<u>Présents :</u> Frédéric CEBRON, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Camille LECAT, Siméon LEFEBVRE, Céline MATHIEU, Daniel MATHIEU, Hervé PELLECUER, Muriel SAIZ, César VERDIER, Martin WATERKEYN
<u>Votants :</u> 13	<u>Représentés :</u> Olivier CHARTON (représenté par Camille LECAT), Jean-Claude DAUTRY (représenté par Pierre-Emmanuel DAUTRY), Emilie THISSE (représentée par Martin WATERKEYN) <u>Absents :</u> Loïc JEANJEAN, Adrien RICARD <u>Secrétaire de séance :</u> Siméon LEFEBVRE

➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 juin 2022**

Les élus valident le compte rendu du conseil municipal du 14 juin 2022.

➤ **Délibérations postes agents communaux**

- Mme Véronique VENTURELLI, agent communal, fait valoir ses droits à la retraite. Elle partira au 1^{er} octobre 2022. Il est proposé de supprimer son poste à compter du 1^{er} octobre 2022 (poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe avec un temps de travail de 18 heures hebdomadaires) et de créer un nouveau poste d'adjoint technique avec un temps de travail de 13,5 heures hebdomadaires, les missions dévolues au futur agent recruté étant légèrement modifiées par rapport aux missions actuelles de Véronique (suppression du ménage du bâtiment ABPS notamment). Le nouvel agent recruté sera en charge du nettoyage quotidien des locaux de la crèche, de l'école et des bâtiments communaux. L'avis du comité technique du Centre de Gestion a été sollicité concernant la suppression du poste occupé par Véronique.
Après la création de ce nouveau poste par délibération, une déclaration de vacance d'emploi sera créée et une offre d'emploi sera publiée avec l'organisation d'entretiens de recrutement en septembre 2022.
- Par ailleurs, la commune avait créé en 2018, par délibération n°DE_2018_050, le poste permanent d'ATSEM occupé par Mme Sabine BOUTIN. La délibération précisait que le temps de travail hebdomadaire serait de 28 heures. Sur demande du Centre de Gestion de la Lozère, il convient de préciser cette délibération en indiquant que le temps de travail annualisé est de 22,05 heures hebdomadaires pour 28 heures de travail par semaine d'école.

Les élus votent à l'unanimité pour les délibérations proposées.

➤ **Subvention 2022 à l'association ABPS**

Cathie O'NEILL, directrice de l'association, et Edouard DUTERTE, nouveau président de l'association, ont été invités par le Maire à assister à la présente séance du conseil municipal. Cathie O'NEILL présente aux élus les missions de l'association des Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches. L'association est implantée sur Ventalon en Cévennes depuis 2015 et ses activités ont une forte retombée locale car l'association accueille beaucoup de stagiaires et comprend de nombreux adhérents.

L'organisation des stages d'initiation sur la commune est évoquée. Il convient de trouver des chantiers qui correspondent réellement à un besoin communal, d'autant plus que la commune ne perçoit pas de subvention pour ces chantiers.

Les élus s'accordent sur la nécessité de bien choisir les chantiers à réaliser en pierres sèches. Il est important de préserver le partenariat entre la commune et l'association ABPS.

La commune a reçu une demande de subvention de l'association ABPS au titre de l'année 2022 (1 000 €). Il est proposé aux élus de se prononcer sur cette demande. Les élus décident d'attribuer 600 € de subvention 2022 à l'association ABPS.

Les élus délibèrent également à l'unanimité pour passer une convention avec les ABPS pour l'organisation d'un stage d'initiation en septembre 2022 sur le territoire communal. Ce stage avait été budgété en début d'année.

➤ **Acquisitions Périmètres de protection immédiat – procédure de régularisation des captages AEP**

Il est proposé aux élus de délibérer pour acquérir les périmètres de protection immédiat (PPI) dans le cadre de la procédure de régularisation des captages AEP de Saint Frézal de Ventalon. La commune doit acquérir des parcelles appartenant à M. Lionel STAAL, à M. Aurélien LEYDET et aux consorts VEILLARD. D'autres parcelles à acquérir concernent le groupement forestier de St Frézal de Ventalon. Il a été proposé au Groupement Forestier de procéder à des échanges de parcelles afin de parvenir à un accord amiable permettant le règlement rapide de cette affaire. En effet la commune doit mener les travaux de régularisation des captages avant le mois de septembre 2023 pour ne pas perdre le bénéfice des subventions départementales obtenues. Le lancement des travaux implique d'avoir un accord préalable de vente des propriétaires concernés.

Les élus votent concernant les projets de délibérations présentés pour l'acquisition des périmètres de protection immédiat des captages AEP de St Frézal de Ventalon :

- vote à l'unanimité pour les acquisitions des PPI dans les conditions proposées concernant les propriétés LEYDET, STAAL et VEILLARD.
- concernant la proposition d'échanges avec le Groupement forestier de St Frézal, plusieurs élus regrettent que le Groupement forestier n'accepte pas de vendre les périmètres concernés à la commune, plutôt que de procéder à un échange. Par ailleurs les parcelles proposées à l'échange ne recueillent pas l'unanimité ; Daniel MATHIEU fait valoir l'importance de conserver ces parcelles compte tenu de leur situation. La délibération concernant ce projet d'échanges est adoptée par 7 votes pour, 1 vote contre et 5 abstentions.

➤ **Acquisitions parcelles SAFER**

Des parcelles ont été mises en vente via la SAFER sur le hameau de Penens. Le total des parcelles mises en vente représente 10 ha 44 ca 50 ca pour un montant de 6 078 € (+ frais notariés + frais SAFER + frais d'agence). Il est possible de candidater uniquement sur les

parcelles souhaitées, la vente pouvant se faire à l'unité. Ces parcelles peuvent présenter un intérêt communal, du fait de leur situation et de leur nature. Certaines parcelles pourraient intégrer l'association foncière agricole. D'autres parcelles sont à proximité immédiate d'un logement communal et du hameau de Penens. Il est donc proposé aux élus de se prononcer sur l'éventuelle acquisition de certaines de ces parcelles. La vente passera en commission SAFER en septembre 2022. La SAFER devra étudier la proposition communale, en lien avec les offres qu'elle aura reçues.

Les élus votent pour l'acquisition des parcelles proposées, avec 12 votes pour et 1 abstention.

➤ **Décisions modificatives budgétaires**

Il est proposé aux élus de voter sur des décisions modificatives budgétaires pour le budget principal et le budget AEP 2022, afin de permettre des ajustements de crédits.

Budget AEP :

Dépenses de fonctionnement			
25/07/2022	611-	Sous-traitance générale	-387.00
25/07/2022	701249-	Reversement redevance	332.00
25/07/2022	706129-	Reverst redevance	55.00
Total Dépenses			0.00

Budget Commune :

Dépenses d'investissement			
25/07/2022	238-18	Avances versées	1 200.00
25/07/2022	203-14	Frais d'études, recherche,	-1 200.00
Total Dépenses			0.00

Les élus votent à l'unanimité pour les décisions modificatives budgétaires proposées.

➤ **Information du Maire : décisions prises dans le cadre de ses délégations**

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations permanentes qui lui ont été accordées par le conseil municipal et il fait le point sur l'avancée des projets en cours.

- Le nouveau point de recyclage du Plan de la Fougasse va être installé très prochainement, les travaux de préparation du site ayant été effectués par la commune.
- Les travaux du futur logement-relais de l'Ayrolle sont en cours et devraient être finalisés en septembre ou octobre 2022.
- Les arrêtés municipaux concernant le passage en agglomération de hameaux de l'Espinass et de la Destourbe ont été pris.

- La situation concernant la ressource en eau est très tendue compte tenu de la sécheresse actuelle. Il a fallu faire des transports d'eau à l'Espinas. Il est envisagé d'acquérir une pompe pour approvisionner plus facilement en eau le hameau de l'Espinas. Plusieurs maisons de la Ponge ont également rencontré des problèmes d'approvisionnement en eau. Une solution technique est à l'étude.
- L'ONF va contrôler la commune au mois de décembre 2022 concernant les obligations légales de débroussaillage. Les habitants de la commune ont été informés par la mairie et une réunion publique a eu lieu à ce sujet le 18 juillet.
- Le premier comité de pilotage de l'AFA s'est réuni. La commune devrait recevoir prochainement les arrêtés d'attribution de subventions.
- Le financement sollicité par la commune au titre de la DETR pour l'acquisition d'un nouveau tracteur communal a été accordé. Le nouveau tracteur communal sera subventionné à 50 %. Des devis sont en cours de réalisation.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 20 h 30.